

# MAITRE D'APPRENTISSAGE CONFIRMÉ

## LIEU(X) DE FORMATION

**BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE**  
Parc d'activités de la Guerche  
11 chemin des Potences  
44250 SAINT BREVIN LES PINS

## PUBLIC CONCERNÉ

Salariés, gérants salariés ou chefs d'entreprise

## EFFECTIF

**MINI** : 4 stagiaires  
**MAXI** : 8 stagiaires

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis exigé

## DURÉE / DATES

3 jours - 21 heures

Jeu. 17, ven. 18 avril, et lund. 15 mai 2023

Horaires : 8h30-12h30/13h30-16h30

## COÛT DE LA FORMATION

340 € nets de taxe par stagiaire  
Repas non compris

## MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA FORMATION

Papier, crayons

## INFOS ET INSCRIPTION

Sandra LEDUC  
Responsable Développement Formation Continue  
07 61 51 17 15 / 02 40 92 95 55  
[sandra.leduc@btpcfa-pdl.com](mailto:sandra.leduc@btpcfa-pdl.com)  
<https://www.cfabtp44.com/>

MAJ : 05/10/2022

## OBJECTIFS

**A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :**

- Accueillir un.e apprenti.e dans l'entreprise
- Organiser la formation de l'apprenti.e au sein de l'entreprise
- Assurer le suivi de l'apprenti.e et de l'alternance
- Evaluer l'acquisition des compétences professionnelles
- Préparer le dossier de candidature au titre de Maître d'Apprentissage confirmé

## CONTENU

**Accueil de l'apprenti.e**

- Préparer l'arrivée de l'apprenti dans l'entreprise
- Faciliter l'intégration de l'apprenti.e
- Présenter la progression des activités confiées à l'apprenti.e

**La formation de l'apprenti.e**

- Mettre en œuvre une progression des activités confiées à l'apprenti.e
- Guider l'apprenti.e dans ses activités professionnelles
- Guider la réflexion de l'apprenti.e sur ses activités professionnelles et d'apprentissage

**Le suivi de l'apprenti.e**

- Contribuer à la relation entre l'entreprise et le centre de formation
- Faire des bilans sur l'évolution de parcours

**L'évaluation de l'acquisition des compétences professionnelles**

- Evaluer au regard des critères professionnels et des exigences de l'entreprise
- Participer aux évaluations certificatives
- Préparer le dossier de candidature au titre de Maître d'Apprentissage confirmé

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

**Encadrement pédagogique** : GRENAUD Laurent, qualifié et expérimenté en Encadrement

**Moyens matériels** : Salle équipée d'un vidéoprojecteur, plateformes techniques

**Moyens pédagogiques** : Approche théorique et pratique, Mises en situation

## SUIVI ET ÉVALUATION

**Suivi pédagogique** : Sans objet

**Modalités de suivi de l'exécution** : Feuille de présence

**Modalités d'évaluation** : QCM

**Sanction** : Attestation de formation

**Pour devenir Maître d'Apprentissage**, la personne doit avoir 1 an d'expérience professionnelle si elle est titulaire d'un diplôme ou titre équivalent à celui qui est visé par l'apprenti.e, sinon la personne doit avoir 2 ans d'expérience (R6223-22 Code du travail).

**Pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle Maître d'Apprentissage Confirmé suite à la formation**, le salarié devra répondre aux conditions de maître d'apprentissage et devra :

- Réussir le QCM de fin de formation
- Remplir le dossier de candidature
- Attester de l'exercice de la fonction de MA ou de tuteur pendant 2 ans
- Avoir au moins une qualification 230 dans la Convention Collective du Bâtiment

**Au regard des éléments ci-dessus, le jury de la CPREF** (Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation du BTP) **statuera sur la demande.**

**Pour les non-salariés : se rapprocher de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**